



Accréditation
N° 1-0714
Portée
disponible
sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE

RÉGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR
147 Boulevard du Mercantour
06204 NICE CEDEX 3

ECHANTILLON D21.173.2

Propriétaire : RÉGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR NICE CEDEX 3 06204

Echantillon : MARIE DE PUGET THENIERS TOILETTES RDC

Temps de purge (mn) : 1 mn **Catégorie :** Eau destinée à la consommation humaine

Température de prélèvement : 15,1 °C **Point de puisage :** Sortie d'eau de robinetterie

Préleveur : Bouajla Saoussenne * * **Prélevé le :** 10/5/21 9:40

Traitement (I) : Non **Analysé le :** 10/05/21

Technique de prélèvement : Avec tirage après démontage du dispositif terminal et désinfection

Transparence qualitative : Non concerné **Etat du pédiluve :** Non concerné

Nombre de personnes présentes dans le bain au moment du prélèvement : Non concerné

RESULTATS

ANALYSE	RESULTAT	REFERENCE OU LIMITE DE QUALITE
Flore revivifiable à 22°C (NF EN ISO 6222)	< 1 UFC/ml	(1)
Flore revivifiable à 36°C (NF EN ISO 6222)	< 1 UFC/ml	(1)
* Bactéries coliformes (NF EN ISO 9308-1, 9/2000)	< 1 UFC/100 ml	Absence dans 100 ml (3)
Spores anaérobies sulfito-réducteurs (NF 26461-2)	< 1 UFC/100 ml	Absence dans 100 ml (3)
* Escherichia coli (NF EN ISO 9308-1, 9/2000)	< 1 UFC/100 ml	Absence dans 100 ml (2)
* Entérocoques intestinaux (NF EN ISO 7899-2)	< 1 UFC/100 ml	Absence dans 100 ml (2)
pH selon méthode potentiométrique	7.65 à la température de 19.30 °C	6,5-9 (3)
Conductivité (NF EN 27888)	558 µS/cm à la température de 19.60 °C	De 200 à 1100 µS/cm à 25°C (3)
Température	14.80 °C	< 25°C (3)
Aspect, odeur, couleur	Odeur, couleur, aspect normaux	
Chlore libre (méthode colorimétrique)	0.00 mg/l Cl ₂	
Chlore total (méthode colorimétrique)	0.00 mg/l Cl ₂	
Ammonium (méthode colorimétrique)	0.00 mg/l NH ₄ ⁺	< 0,1 mg/l (3)
Turbidimétrie néphélométrique (NF EN 7027)	0.00 NFU	< 2 NFU (3)
La présence du logo COFRAC atteste de l'accréditation du laboratoire pour les seules prestations qui sont identifiées par le symbole (*)		

(1) Action corrective si variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle (2) Limite de qualité : critère sanitaire impératif, à ne strictement pas dépasser (3) Référence de qualité : critère servant au suivi de l'installation

Le prélèvement est réalisé sous accréditation par les préleveurs identifiés par le symbole (**), selon FD T90-522 pour les eaux des réseaux sanitaires, FD T90-520 pour les eaux de consommation humaine, FD T90-521 pour les eaux de piscine. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par la section Essais du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les analyses couvertes par l'accréditation. Les résultats ne concernent que les échantillons soumis à l'analyse ou échantillonnés. Lorsqu'un échantillon est apporté au laboratoire par le client, l'analyse est menée sur l'échantillon tel qu'il a été reçu ; les informations fournies par le client, identifiées par (I), sont sous sa seule responsabilité. Les incertitudes sur les mesures sont disponibles sur demande. Les déclarations de conformité sont fondées sur les essais accrédités et/ou non accrédités et ne tiennent pas compte des incertitudes de mesure et d'échantillonnage. La fiabilité statistique des résultats est définie par la dernière version de la NF EN ISO8199.



CONCLUSION

Pour ce prélèvement instantané, tous les paramètres analysés sont conformes aux références et/ou limites de qualité fixées par le code de santé publique.

Sophia Antipolis, le 17/05/2021

Chef de section légionelles et potabilité de l'eau
Dr Eric VAUTOR

(1) Action corrective si variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle (2) Limite de qualité : critère sanitaire impératif, à ne strictement pas dépasser (3) Référence de qualité : critère servant au suivi de l'installation

Le prélèvement est réalisé sous accréditation par les préleveurs identifiés par le symbole (**), selon FD T90-522 pour les eaux des réseaux sanitaires, FD T90-520 pour les eaux de consommation humaine, FD T90-521 pour les eaux de piscine.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par la section Essais du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les analyses couvertes par l'accréditation. Les résultats ne concernent que les échantillons soumis à l'analyse ou échantillonnés. Lorsqu'un échantillon est apporté au laboratoire par le client, l'analyse est menée sur l'échantillon tel qu'il a été reçu ; les informations fournies par le client, identifiées par (I), sont sous sa seule responsabilité.

Les incertitudes sur les mesures sont disponibles sur demande. Les déclarations de conformité sont fondées sur les essais accrédités et/ou non accrédités et ne tiennent pas compte des incertitudes de mesure et d'échantillonnage. La fiabilité statistique des résultats est définie par la dernière version de la NF EN ISO8199.